

AADIRAN

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000,00 euros
RCS Nanterre 977 877 331

Siège social : 15 rue de la Tour
92240 Malakoff

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE en date du 01^{er} mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 01^{er} mars, les associés de la société AADIRAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre, se sont réunis au siège social de l'entreprise, sur convocation transmise individuellement, conformément aux statuts.

Sont présents :

Madame JEYENTHIRAN Mekala, propriétaire de 5 actions.
Monsieur JEYENTHIRAN Sasikumar, propriétaire de 95 actions.
Monsieur KRISHNAPILLAI Thangeswaran

Soit un total de 100 actions représentant la totalité des actions composant le capital social de la Société.

Monsieur JEYENTHIRAN Sasikumar préside la séance en qualité d'associé majoritaire de la S.A.S.

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée ;
Elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Révocation des fonctions du Président
- Nomination du nouveau Président
- Modifications des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Puis, il ouvre les débats ;

Première résolution :

L'assemblée générale extraordinaire des associés révoque le mandat de Monsieur KRISHNAPILLAI Thangeswaran à compter du 01^{er} mars 2025, le remercie et donne quitus pour l'exercice de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de nommer, **en qualité de Président de la SAS AADIRAN, à compter du 01^{er} mars 2025 :**

Madame JEYENTHIRAN Mekala

Née le 12 novembre 1999 à Jaffna (Sri Lanka), de nationalité Sri Lankaise

Demeurant au 54 rue du Dr. René Arbeltier – 77120 Coulommiers

Qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance, susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Le Président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et conformément aux dispositions statutaires.

La société décide, en conséquence, de modifier les statuts dans son article 27.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

Les fonctions du Président sont exercées à titre gracieux.

En outre, les frais engagés par le Président pour le compte de la société pourront être remboursés sur présentation des justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

Les présents :

M. JEYENTHIRAN Sasikumar



Madame JEYENTHIRAN Mekala



M. KRISHNAPILLAI Thangeswaran

